

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 058-2022

**CONTROLES REGLEMENTAIRES ELECTRICITE, LEVAGE, PORTES  
SECTIONNELLES et DISCONNECTEUR DES STEPs DE PONT AUDEMER,  
MONTFORT sur RISLE, QUILLEBEUF sur SEINE et ROUGEMONTIER**

Michel LEROUX, Président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,  
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,  
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
VU la délibération n°146-2020 portant délégation au Président, notamment en matière de marchés publics  
VU les articles L4321-1 et R4224-17, R4323-22, 4224-12 du Code du travail  
VU l'arrêté du 26 décembre 2011 relatif aux vérifications ou processus de vérification des installations électriques ainsi qu'au contenu des rapports correspondants  
VU l'arrêté du 1 mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage  
VU l'arrêté du 21 décembre 1993 relatif aux portes et portails automatiques et semi-automatiques sur les lieux de travail  
VU le décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine – Article R. 1321- 61

**CONSIDERANT** la liste des appareils de levage utilisés par le service assainissement dans le cadre de son activité sur les sites de Pont Audemer, Quillebeuf sur seine et Rougemontier

**CONSIDERANT** les 9 portes sectionnelles et le portail électrique de la STEP de Pont Audemer

**CONSIDERANT** les 2 disconnecteurs d'eau potable des STEPs de Pont-Audemer et Quillebeuf

**CONSIDERANT** les armoires électriques des STEPs de Pont-Audemer, Quillebeuf, Rougemontier et Montfort sur Risle

**CONSIDERANT** le contrat d'entretien n°Q-121875-0797776 du 26 janvier 2022 proposé par la société bureau Veritas pour la réalisation des visites périodiques règlementaires

**DÉCIDE** de confier à la société Bureau Veritas, ZAC du long buisson 251 rue Clément Ader, 27930 EVREUX, la réalisation des contrôles périodiques règlementaires pour un montant de cinq mille cinq cent quarante (5 540) euros (€) HT.

Fait à Pont-Audemer le 3 mai 2022

Le Président

  
Michel LEROUX



Adressé de réception en préfecture  
027-200065787-20220503\_58-AU  
Date de télétransmission : 13/05/2022  
Date de réception préfecture : 13/05/2022